
Compte rendu du comité de pilotage des sites Natura 2000.

FR9410084 « Vallée de la Restonica » - FR9410107 « Vallée d'Asco, Forêt de Tartagine et Aiguilles de Popolasca » - FR9412002 « Haute vallée de la Scala di a Santa Regina » - FR9412003 « Cirque de Bonifatu » - FR9412006 « Haute vallée du Verghello ».

Le Président du Syndicat Mixte du parc naturel régional de Corse accueille les participants. Ces derniers sont invités à se présenter avant le début de la séance.

Jean-François Seguin décline l'ordre du jour et précise que l'animation de la réunion sera assurée par lui-même et par le chargé de mission responsable de la mise en œuvre des DOCOB, recruté en janvier 2014, Julien Torre.

Il rappelle que la désignation des zones de protection spéciale (ZPS) est issue de l'application de la directive européenne « oiseaux ». La présence du Gypaète barbu et d'autres espèces rupestres constitue le point commun de toutes ces ZPS mais l'enjeu principal demeure le Gypaète dont la situation est particulièrement fragile en raison de la perte de plusieurs couples.

L'historique réalisé à l'échelle de la Corse fait apparaître un déclin très marqué à partir de 2009. Sur les dix couples recensés jusqu'en 2008, il n'en restait plus que cinq en 2014. Un seul oiseau était observé dans la Restonica (saison de reproduction 2013/2014), mais il semblerait qu'un couple soit en train de se reconstituer (saison de reproduction 2014/2015).

Il est indéniable que l'on assiste à une érosion de la biodiversité en Corse qui affecte plusieurs espèces et que le Gypaète apparaît comme le grand vertébré le plus menacé à court terme.

Sa reproduction est faible et le déclin des effectifs important. Les études génétiques ont révélé, dans le passé, l'existence d'échanges avec les populations continentales (Sardaigne, Espagne, massif alpin, etc.).

Entre 1976 (premiers suivis) et 2008, tous les territoires connus étaient occupés :

- A partir de 1983 et jusqu'en 1999, huit territoires étaient répertoriés.
- La mise en place du Life entre 1998 et 2003 a permis de découvrir deux nouveaux territoires portant l'effectif total à dix couples.
- On assiste à une diminution des effectifs d'oiseaux territoriaux et non territoriaux depuis 2009 (2009-2010 → neuf couples ; 2011 → sept couples ; 2012-2013 → six couples ; 2014-2015 → cinq couples).

Le taux de ponte est faible. Si l'on constate une légère augmentation ces dernières années, cela s'explique par la disparition de couples non reproducteurs. Nous sommes donc face à un problème de renouvellement de la population.

Lors de la saison de reproduction 2014-2015, il n'y a eu qu'une seule éclosion confirmée, à Popolasca, mais le jeune est mort avant l'envol.

Compte tenu de cette situation particulièrement critique, des projets sont prévus.

A. Orsini admet que la carte des couples est effectivement alarmiste. Il constate que les couples semblent se cantonner autour du Cinto. Existe-t-il une relation avec le changement climatique ou les estives ? Les études génétiques permettraient également d'indiquer s'il y a un appauvrissement.

JF. Seguin répond que des études génétiques ont été réalisées l'année dernière. Elles révèlent que pour l'espèce, c'est en Corse que la variabilité génétique est la plus faible, mais il n'y a pas en Corse de lien avéré entre le déclin de la population et le patrimoine génétique. (NDLR : une très faible variabilité génétique au sein d'une population peut cependant avoir les conséquences suivantes :

- Diminution des capacités reproductrices ;
- Difficulté à s'adapter à des changements environnementaux et/ou à de nouvelles menaces).

En ce qui concerne le facteur « changement climatique », il n'est pas pris en compte pour le moment car son impact n'est pas considéré comme problématique en l'état actuel des connaissances.

Par contre, la présence du Mouflon et de troupeaux en estive est une donnée retenue pour expliquer la répartition du Gypaète. Elle est étayée par le fait que les couples du Verghello, de Guagno, de la Restonica et de Bavella, où il n'y a pas de Mouflon et peu d'estives, ont disparu ces dernières années. Une relation semble donc exister entre la rareté des ressources alimentaires et l'abandon des territoires ainsi que le manque d'énergie pour la reproduction.

A. Orsini interroge sur l'apport que pourraient constituer les cerfs relâchés.

JF. Seguin répond que c'est un complément qui peut être exploité, à condition qu'il soit présent en milieu découvert. Il constitue une ressource supplémentaire qui ne pourra toutefois palier complètement la rareté des autres espèces.

P. Benedetti demande quel échantillon a été utilisé pour estimer la variabilité génétique.

JF. Seguin répond que l'étude a concerné trente individus et a porté sur l'analyse de quatorze microsatellites.

P. Benedetti souligne qu'il ne faut pas confondre la variabilité au niveau de la famille génétique et la variabilité de la population. Il rapporte que pour les ongulés de montagne, la consanguinité n'a pas forcément d'incidence sur le taux de reproduction et que certaines espèces augmentent leur variabilité au fil du temps.

JF. Seguin dit qu'il n'y a pas de certitude pour le Gypaète mais qu'un impact demeure possible.

P. Benedetti insiste sur le fait qu'il faut rester prudent concernant le lien entre la variabilité génétique et la dynamique de population.

A. Orsini approuve la remarque, car un programme pour augmenter la variabilité génétique coûterait cher et n'est peut-être pas nécessaire.

P. Benedetti fait part de ses réflexions sur l'interrelation entre les espèces (Mouflon / Gypaète ainsi que Gypaète / Milan royal et Grand Corbeau). Asco constitue pour lui un site idéal pour mener une expérimentation car c'est une zone protégée et surveillée, avec une population de Mouflon importante, qui a connu une mortalité élevée cette année. Il propose d'arrêter le nourrissage des Gypaètes sur ce site pendant deux ou trois ans afin de mesurer l'impact sur la population et de mettre en évidence les problèmes de compétition interspécifique avec les autres oiseaux. Il affirme que le nourrissage favorise la présence et le développement des populations de Renards, qui attaquent les Mouflons, même adultes. Les nourrissages pourraient être repris si l'on constate que le couple de Gypaètes est en danger.

JF. Seguin estime qu'il est difficile d'apporter une preuve en travaillant sur un seul couple. Il s'avère que depuis 1997, les seuls sites (NDLR : exclusion faite du couple d'Asco) où il n'y a jamais eu de jeune à l'envol sont ceux où il n'y a pas de Mouflon (NDLR : Guagno et Verghello, ainsi que la Scala di a Santa Regina qui se situe toutefois à proximité du noyau nord). Il est admis que le nourrissage favorise le maintien des couples territoriaux et la survie des individus non territoriaux, mais qu'ils n'ont pas d'impact direct sur la reproduction (NDLR : selon des études menées dans les Pyrénées espagnoles, la validité de ces résultats en Corse ou l'écosystème diffère fortement n'est donc pas certaine). Les experts de la fondation pour la conservation des Vautours (VCF) sont favorables aux nourrissages depuis le début et encouragent le PNRC à les augmenter et à en améliorer le protocole. Ces dernières années, en moyenne, vingt tonnes de nourriture sont déposées annuellement sur les différents charniers.

A. Orsini suggère de tenter l'expérience proposée par P. Benedetti. Il souligne que sur le plateau d'Alzu, il y a plusieurs centaines d'animaux en estive mais que la mortalité y est plus faible qu'auparavant.

P. Benedetti fait remarquer qu'il y a eu récemment un jeune à l'envol dans la Restonica (2012) qui est une zone où le Mouflon n'est pas présent. Dans ce cas précis, l'interrelation n'est pas démontrée.

JF. Seguin rétorque que le lien a pu être fait sur le continent aux travers d'études scientifiques faisant l'objet de protocoles rigoureux.

P. Benedetti s'interroge sur l'existence d'autres facteurs aussi impactant que l'interrelation avec le Mouflon : façades de montagnes plus appropriées à l'installation, altitude, exposition, etc.

P. Valentini demande si l'évolution du pastoralisme (NDLR : forte diminution des troupeaux en estive au cours du XX^{ème} siècle) joue un rôle dans le déclin et la répartition présente des couples de Gypaète.

JF. Seguin répond que la répartition actuelle est liée à la présence du Mouflon mais qu'elle dépend également des zones d'estives historiques et présentes. Le constat à l'heure actuelle est que la population Corse de Gypaète est celle qui dispose des plus faibles ressources alimentaires en Europe.

P. Benedetti fait remarquer que les Cerfs remontent sur les zones d'estive du Mouflon (selon les comptages réalisés sur Bavella). Le développement de ces populations pourrait se révéler intéressant sur le long terme.

JF. Seguin aborde la partie de l'exposé consacrée au bilan de la mise en œuvre des actions des DOCOB. Il précise que certaines fiches ont été regroupées, car communes à tous ou plusieurs sites.

**OBJECTIF OPERATIONNEL : AUGMENTATION ET SUIVI DES RESSOURCES
ALIMENTAIRES DU GYPAETE BARBU.**

- Fiche action : « Approvisionnement de points de nourrissage artificiel ». (*Commune à tous les sites*).

Le protocole en cours a été défini et validé avec l'ensemble des partenaires, dont la VCF. Vingt tonnes de carcasses sont ainsi déposées chaque année sur l'ensemble des charniers.

A. Orsini s'inquiète de l'aspect sanitaire de ces nourrissages.

JF. Seguin rappelle que les restes utilisés proviennent de l'atelier de découpe de Cuttoli qui traite de la viande à destination de la consommation humaine et qu'il n'y a par conséquent pas d'interrogation à ce niveau. Par contre (notamment pour répondre aux préconisations de P. Benedetti), il a été mis un terme à la dépose de bêtes de réforme sur lesquelles il n'y avait pas de contrôle systématique.

- Fiche action : « Développement des populations d'ongulés sauvages ». (*Commune à tous les sites*).

Il a été acté que la présence du Gypaète barbu devait être un des critères à retenir dans le choix des sites de relâcher. La concertation avec tous les services concernés est donc maintenue.

P. Benedetti attire l'attention sur le fait, qu'au regard du succès obtenu en enclos en ce qui concerne la reproduction des Mouflons, il devient urgent de diligenter des études en vue de déterminer les espaces les plus adaptés pour de futurs relâchés. Cette action peut être conduite en concertation avec l'équipe chargée du programme de renforcement du Gypaète.

- Fiche action : « Développement du pastoralisme extensif en petits ruminants ». (*Commune à tous les sites*).

Ce projet avait été engagé par la Muntagnera mais n'a pas connu de suite (pour cause de mise en liquidation judiciaire de l'association à l'automne 2012). Quelques éleveurs qui avaient abandonné les estives sont remontés de leur propre initiative, mais il n'y a plus eu de démarches sur le terrain car le dossier n'a pas été repris par un autre acteur.

P. Benedetti souligne qu'il est important de favoriser le maintien de l'élevage (comme cela se fait sur plusieurs secteurs, notamment Tartagine), mais qu'il est aussi indispensable de veiller aux conditions sanitaires et au risque de compétition interspécifique entre animaux sauvages et domestiques.

A. Orsini préconise de favoriser l'implantation des estives sur les zones où il n'y pas ou peu de faune sauvage, comme le plateau d'Alzu.

JF. Seguin répond que le plateau est déjà surpâturé. Quoiqu'il en soit, cette action n'entraînera pas de bouleversement important. Le débat sur les estives doit être relancé et la politique de l'ODARC doit être connue. Un des aspects qui est susceptible de poser problème est la qualité de l'eau qui sera utilisée pour la transformation du produit (NDLR : en raison des normes sanitaires européennes).

P. Benedetti pense que la réoccupation de certaines estives pourrait causer la désertion des territoires de Gypaète situés à proximité et cite l'occupation du site de Popolasca suite à l'abandon des bergeries de Brano (NDLR : la correspondance des dates reste à vérifier, si elle est avérée la mise en évidence d'un lien dans un contexte multifactoriel resterait aléatoire).

P.M. Mancini constate que les Gypaètes se recentrent sur le massif du Cinto. Il fut un temps où la montagne au-dessus de Corscia comptait des dizaines de bergers. Or, actuellement, le Gypaète se

retrouve sur des zones où l'on trouve peu d'ovins et de caprins (NDLR : une première analyse de l'enquête pastorale menée en 2014 pour recenser les estives de Corse semble montrer l'inverse). Par ailleurs, lors des transhumances la montagne était beaucoup plus animée et bruyante. Est-ce que la déprise n'a pas favorisé l'installation du Gypaète sur ces territoires ? Pour ce qui est du volet sanitaire, il ne faut pas oublier qu'autrefois les troupeaux ne bénéficiaient pas d'un suivi sanitaire et étaient infestés.

Il existe aujourd'hui un sentiment d'incompréhension par rapport à une recherche de préservation maximale du Gypaète alors qu'auparavant il réussissait à survivre et à s'alimenter dans un contexte qui aurait été jugé défavorable sous bien des aspects. L'inquiétude vient du fait qu'une activité humaine est en train de disparaître et qu'il va falloir en conséquence employer des moyens artificiels de substitutions pour sauvegarder certaines espèces, telles que le Gypaète.

JF. Seguin fait remarquer qu'il n'y a pas de contradiction avec ce qui a été exposé car le site de Corscia se trouve en limite de l'espace occupé par le Gypaète. Cet oiseau a besoin de faune sauvage et domestique.

P. Benedetti souligne que même si l'on assiste à un retour de la pratique des estives, la façon de conduire les troupeaux a changé et il y a moins de pertes. De plus, les traitements appliqués aux animaux peuvent avoir des répercussions sur le Gypaète.

Il informe que le comptage exhaustif de Mouflons, qui a été effectué en 2009 dans le Niolu, laisse penser que la diminution des troupeaux domestiques a permis l'extension des populations de Mouflons.

J. Torre précise qu'il faudrait environ une cinquantaine de carcasses de Mouflons par an pour un couple et l'élevage d'un jeune. Par ailleurs, compte tenu de la durée de la transhumance, concentrée sur une période restreinte de l'année, on ne peut compter uniquement sur cette ressource.

P. Benedetti rapporte que cette année les résultats préliminaires de suivi semblent indiquer un crash au niveau de la population de Mouflons du Cinto et de Bavella. Il concerne les deux sexes et toutes les classes d'âge. Ces observations ont été faites de façon empirique depuis deux ans. Cette année, trente animaux ont été capturés et 24 sérologies différentes ont été réalisées.

Sur le secteur de Bavella, la diminution a été évaluée à 40% de la population. Une des causes possibles envisagée est l'ectoparasitisme, qui est peut-être dû à la prolifération de tiques résultant de la hausse des températures. On se retrouve avec des animaux présentant un poids corporel inférieur, avec des retombées à plusieurs niveaux (taux de mortalité et de reproduction). Il est fort probable que le Mouflon soit reclassé parmi les espèces très vulnérables.

A. Orsini confirme que la hausse des températures a été constatée au lac de Capitello.

P. Benedetti soutient que ce facteur pourra être problématique même pour les estives.

P. Valentini rappelle que les bêtes sont traitées et qu'il ne devrait pas y avoir de souci.

- Fiche action : « Suivi quantitatif des ressources alimentaires ». (Commune à tous les sites).

En ce qui concerne la faune sauvage, les données sont recueillies par les services du PNRC pour les populations de Cerfs et par l'ONCFS pour celles de Mouflons.

Le problème subsiste au niveau du pastoralisme, mais un important travail a été réalisé en 2014 par l'animatrice des DOCOB à l'échelle des estives de Corse. Un suivi doit être programmé, de manière régulière (NDLR : fréquence annuelle ou bisannuelle) pour les secteurs en ZPS et tous les dix ans sur l'ensemble des estives de Corse.

A. Orsini estime qu'il serait intéressant de communiquer les résultats aux communes concernées par voie informatique.

- Fiche action : « Evolution et suivi qualitatif des ressources alimentaires ». (*Commune à tous les sites*).

Ce volet couvre surtout le problème du saturnisme engendré par la pratique de la chasse. Etendre le suivi sanitaire à d'autres espèces d'oiseaux ayant un comportement charognard et structurer un réseau de suivi permettraient d'augmenter le nombre d'informations récoltées.

P. Benedetti répond qu'il y a le réseau SAGIR.

JF. Seguin pense qu'il faudrait le réorganiser pour le rendre plus performant.

A. Orsini insiste sur l'intérêt de procéder à une approche multifactorielle.

JF. Seguin précise qu'un travail est mené au niveau européen pour légiférer sur les munitions contenant du plomb.

P. Benedetti fait savoir que la France a légiféré concernant les zones humides et l'usage de la chevrotine, toutefois les départements de Corse sont les seuls où la chevrotine est encore autorisée.

**OBJECTIF OPERATIONNEL : PRESERVATION DES SITES DE NIDIFICATION DU
GYPAETE BARBU.**

- Fiche action : « Matérialisation des lignes électriques à risque ». (FR9412002, FR9410107).

La ZPS concernée est la Scala di Santa Regina. Une étude estimative a été faite par EDF. Les travaux à réaliser s'élèveraient à un million d'euros.

La collision avec les lignes électriques est un facteur important de mortalité chez les rapaces, mais apporter des preuves est complexe en Corse compte tenu de la difficulté pour retrouver les cadavres d'oiseaux.

J. Torre informe qu'une étude est actuellement en cours sur le continent pour expérimenter un nouveau dispositif et que cette question sera revue après remise des conclusions.

- Fiche action : « Prise en compte des incidences des projets de développement socio-économiques ». (FR9410084, FR9410107, FR9412002, FR9412006).

Cette fiche concerne le projet d'aménagement de la station située en haute vallée de la commune d'Asco. Le PNRC a participé aux réunions relatives à ce projet d'aménagement et a communiqué au bureau d'étude en charge du dossier les éléments nécessaires à la prise en compte de l'avifaune locale.

- Fiche action : « Gestion du survol d'aéronefs ». (Commune à tous les sites).

Cette action a été partiellement réalisée, puisqu'une convention nationale régulant les survols d'aéronefs avait été signée en 2009 entre le ministère de la défense, le ministère de l'écologie et la LPO. En 2015, cette convention a été renouvelée.

En Corse, la problématique des survols d'aéronefs a été présentée en 2012 à la Sécurité civile, au PGHM, à la base aérienne de Solenzara et à EDF/RTE. Les contacts avec la base de Solenzara devraient être repris à court terme.

P. Benedetti préconise une interdiction de survol de la réserve de chasse d'Asco durant certaines périodes.

- Fiche action : « Prise en compte des incidences des projets éoliens ». (FR9412003).

En 2013, le projet de parc éolien du Marsulinu a été stoppé suite à l'intervention de la LPO auprès de l'Union européenne.

P. Benedetti souligne l'intervention positive de l'élus local en ce qui concerne ce dossier.

JF. Seguin ajoute que la DREAL est également intervenue pour le retrait d'un projet sur la commune d'Olmi-Capella (site de Tartagine).

- Fiche action : « Gestion de la pratique de l'escalade ». (FR9412003, FR9410084).

Des accords ont été passés avec les professionnels et les informations relatives à la régulation de l'escalade en période de nidification ont été transmises à l'ensemble des pratiquants au travers des topoguides, sites internet et magazines spécialisés.

- Fiche action : « Gestion des autres activités de pleine nature ». (FR9412084).

Les informations ont été directement communiquées au cas par cas, notamment aux organisateurs d'événements sportifs de pleine nature (Corsica Raid, Restonica trail, etc.).

OBJECTIF OPERATIONNEL : SUIVI DES ESPECES.

- Fiche action : « Statut du Gypaète barbu ». (*Commune à tous les sites*).

Etant donné le caractère critique de la population de Gypaète barbu en Corse et l'importance de cette espèce, la présentation des résultats de cette action a été réalisée en introduction de la réunion.

Au total, plus de 200 journées de suivi ont été effectuées durant la saison de reproduction 2014/2015 par le SM du PNRC et ses partenaires (ONF, CEN Corse).

- Fiche action : « Statut de l'Aigle royal ». (*FR9410084, FR9410107, FR9412002, FR9412006*).

L'espèce a été suivie sur l'ensemble des ZPS et elle est considérée comme étant en « bonne santé », sur celles-ci ainsi qu'à l'échelle insulaire.

- Fiche action : « Statut de la Sittelle corse et adaptation des documents de planification forestière à sa conservation ». (*Commune à tous les sites*).

Un deuxième plan national d'actions est en cours d'élaboration. Il sera présenté au CSRPN à l'automne. Les sites prioritairement visés sont Asco et la Restonica.

- Fiche action : « Statut de la Fauvette sarde ». (*FR9412002*).

Cette action, jugée comme non prioritaire, n'as pas été réalisée pour le moment.

- Fiche action : « Statut de l'Autour des palombes de Corse ». (*FR9410084, FR9410107*).

Le couple a été observé sur les deux sites concernés. Un suivi plus approfondi pourra être réalisé à l'avenir par le PNRC et l'ONF.

- Fiche action : « Statut du Faucon pèlerin ». (*FR9410107, FR9412003*).

Le couple a pu être observé sur Asco mais pas sur Bonifatu. Actuellement non suivis, ces deux couples pourraient faire l'objet d'une plus grande attention à l'avenir.

- Fiche action : « Statut de l'avifaune nicheuse dans la ZPS ». (*FR9410084, FR9410107*).

Aucun recensement spécifique n'a été réalisé pour cette action qui est en attente de la finalisation de l'atlas des oiseaux nicheurs de Corse.

OBJECTIF OPERATIONNEL : COHERENCE DES MESURES DE GESTION AU NIVEAU DE LA CORSE.

- Fiche action : « Extension du périmètre de la ZPS ». (FR9410107, FR9412002, FR9412003).

Cette fiche concerne les nids (Gypaète et Aigle) situés en bordure extérieure de ces ZPS. C'est une action non prioritaire qui devra cependant être réalisée à court terme.

- Fiche action : « Communication autour des mesures de conservation du site Natura 2000 ». (Commune à tous les sites).

Un site internet spécialement dédié au Gypaète a été mis en place en 2013.

Le service Education à l'Environnement et au Développement Durable du Syndicat Mixte poursuit ses missions de sensibilisation sur les thématiques ayant trait à l'espèce.

Un travail sur les espaces concernés est également mené par les services de l'ONF en forêt territoriale.

B. Guyon préconise d'étendre la communication auprès des différents pratiquants de la montagne afin d'avoir davantage de retour de clichés photographiques permettant une plus grande collecte de données.

JF. Seguin répond que ce dispositif est déjà en place. Par ailleurs, la démarche a été effectuée par l'animateur auprès des éleveurs.

- Fiche action : « Cartographie des espèces de la Directive Européenne « Habitat-Faune-Flore » et des habitats rares en Corse ». (Commune à tous les sites).

Pas de retour du conservatoire botanique de Corse qui est en charge de la réalisation de cette action.

- Fiche action : « Transversalité des mesures de gestion ». (Commune à tous les sites).

Cette action a été réalisée au travers de la participation du PNRC aux différents programmes « avifaune » régionaux et aux échanges avec les partenaires nationaux et internationaux.

- Fiche action : « Mise en place d'une protection réglementaire ». (FR9410107).

Le projet de réserve naturelle des lacs pourrait intégrer les nids de Gypaète de la Restonica et du Verghello. Des recommandations ont été transmises dans ce sens auprès de l'OEC en charge du projet.

A. Orsini précise que le périmètre est déjà validé et qu'il faut intervenir immédiatement si des modifications sont souhaitées.

**OBJECTIF OPERATIONNEL : ANIMATION ET COORDINATION DE LA MISE EN
OEUVRE DES DOCOB.**

- Fiche action : « Activités générales d'animation (organisation et participation aux réunions, rédaction de rapports et comptes rendus, communication interne et externe du DOCOB, etc.)». (*Commune à tous les sites*).

L'animation et la coordination de la mise en œuvre des DOCOB ont été assurées par le service patrimoine du PNR.

La communication interne et externe a été très fournie, notamment au travers des échanges avec la fondation de conservation des Vautours, qui ont permis d'améliorer le plan d'action pour la conservation de la population Corse de Gypaète.

L'examen du bilan des fiches actions étant achevé, JF. Seguin passe le relais à l'animateur des DOCOB pour une présentation des nouvelles actions et la validation des fiches concernées.

OBJECTIF OPERATIONNEL : CONTRIBUTION A UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU GYPAETE EN CORSE.

- Fiche action : « Suivi GPS des jeunes Gypaètes ». (*Commune à tous les sites*).

Un programme de suivi des jeunes Gypaètes a été engagé en 2013, afin de mieux connaître leurs déplacements, les lieux fréquentés, etc. Il consiste principalement à l'équipement du poussin dans le nid, à l'aide d'une balise GPS permettant de suivre les trajets qu'il effectue. Cette méthode de suivi, qui avait été déconseillée jusque-là par une partie des experts rapaces, a donc été mise en œuvre pour la première fois en France sur le poussin de Bonifatu.

La pose d'un émetteur GPS sur ce jeune Gypaète, en 2013, a permis de recueillir plus de 4.000 données de localisation jusqu'à l'arrêt des batteries en 2015. De plus, l'identification de cet individu reste toujours possible grâce aux bagues qui ont été placées en même temps que la balise. Une carte interactive a offert la possibilité au public de suivre les déplacements du Gypaète de Bonifatu sur internet.

Le jeune né à Popolasca en 2014 a également été équipé, mais la trace de l'oiseau a rapidement été perdue, probablement en raison d'un problème de batterie.

- Fiche action : « Etude génétique ». (*Commune à tous les sites*).

Une étude génétique de la population Corse de Gypaètes, soutenu financièrement par la DREAL et l'OEC, a été réalisée en 2014 au travers de l'analyse de plumes et de coquilles récoltées dans les nids.

OBJECTIF OPERATIONNEL : PRESERVATION DE LA POPULATION CORSE DE GYPAETES.

Le contexte actuel met en évidence un fort risque d'extinction à court ou moyen terme. En conséquence, deux nouvelles propositions ont été réfléchies puis validées en 2014 par les experts régionaux, nationaux et internationaux de l'espèce :

- La conservation ex-situ du patrimoine génétique.
- Le renforcement de la population.

Deux dossiers ont été préparés à l'attention du CNPN : le dossier de conservation ex-situ du patrimoine génétique a été déposé en décembre 2014 et validé en janvier 2015 par le conseil. Le dossier d'autorisation de renforcement sera déposé à l'automne 2015.

A. Orsini fait remarquer que si les conditions nécessaires à la survie des couples ne sont pas réunies, ils risquent de dépérir malgré le renforcement.

J. Torre répond que ces décisions ont été adoptées au regard de la situation actuelle de la population. Elles ont été débattues au sein du comité technique du PNA Gypaète. La fondation pour la conservation des Vautours, qui coordonne le réseau EEP « Gypaète » (NDLR : réseau d'élevage européen de Gypaètes destinés à des programmes de réintroduction), joue un rôle prépondérant dans ces deux projets.

La crainte exprimée par A. Orsini concernant l'aspect sanitaire est levée, car il est précisé que toutes les précautions sont déjà prises en amont durant l'élevage des oiseaux en captivité.

- Fiche action : « Conservation ex-situ du patrimoine génétique ». (*Commune à tous les sites*).

J. Torre explique qu'il n'a pas été possible, au travers de l'étude menée en 2014, de déterminer s'il existe des gènes spécifiques au noyau Corse de Gypaète. Le transfert d'oiseaux Corse au sein du réseau EEP permettra de constituer un pool génétique Corse (sécurisation du patrimoine génétique insulaire) et d'enrichir génétiquement les autres populations (NDLR : libération d'individus possédant les gènes corses au sein de programmes de réintroduction).

Etant donné, actuellement, le très faible effectif d'oiseaux in-natura et le nombre de naissances réduit, il n'est pas envisageable de prélever des poussins ou des adultes, car cela aurait un impact inacceptable pour la population.

L'action retenue consiste donc à prélever certaines pontes (en fonction de contraintes d'accessibilité et de gestion des impacts sur la population (pour l'instant, les sites d'Asco et Tartagine ont été retenus prioritairement), puis de les transférer à Moltifao (village des tortues) pour y réaliser artificiellement l'incubation. Un suivi rapproché des nids sera donc effectué pour réaliser le prélèvement dans les délais adaptés. L'incubation sera réalisée sous la surveillance permanente d'un expert et d'un agent du PNRC. Sept à dix jours après l'éclosion, le poussin sera transféré jusqu'à un centre d'élevage du réseau EEP (Espagne, Suisse ou Autriche).

P. Benedetti demande si on ne perd pas du patrimoine génétique en le diluant.

J. Torre répond que la population corse n'est pas viable isolément et que des échanges avec les autres massifs sont indispensables. Quoiqu'il en soit, ces échanges se feront nécessairement à l'avenir de manière naturelle.

B. Guyon pose la question de l'impact du prélèvement par rapport à la reproduction des adultes.

L'impact sera limité grâce au choix des nids visés, en priorité ceux dont les paramètres reproducteurs sont très faibles, ainsi que par la mise en place du programme de renforcement en parallèle.

- Fiche action : « Renforcement de la population ». (*Commune à tous les sites*).

Ce projet a été validé par les différents partenaires du programme Gypaète au niveau régional, par le comité de pilotage du PNA au niveau national et par les experts de l'espèce au niveau européen. Il s'agit d'un programme d'urgence visant à faire face au fort risque d'extinction qui existe à court et moyen terme et qui viendra accompagner les mesures de conservation déjà en place actuellement ainsi que de nouvelles actions en faveur de l'habitat et de l'amélioration des connaissances sur l'espèce.

Les principaux effets positifs de ce programme sur la conservation du Gypaète en Corse seront :

- L'augmentation de l'effectif.
- Le rééquilibrage de la pyramide des âges et du sex-ratio.
- L'augmentation de la variabilité génétique.

Après un retour sur l'historique des facteurs de disparition du Gypaète et sur les politiques de réintroduction menées en Europe (massifs pyrénéen et alpin, etc.), l'animateur présente les modalités et perspectives de l'opération.

Le déroulement devrait s'étaler sur une période de cinq ans, de 2016 à 2020. Après avoir effectué le choix des sites, les jeunes oiseaux (deux par an) seront installés dans des nids protégés et surveillés. Une action de communication sera menée au niveau local afin de favoriser l'acceptation du projet, puis une présentation des oiseaux sera réalisée le jour de la réception.

Un suivi permanent et un nourrissage des jeunes Gypaètes sera assuré jusqu'à l'envol, puis le suivi se poursuivra notamment grâce à l'équipement GPS (jusqu'à l'arrêt des transmissions qui survient en moyenne au bout de trois ans) et au marquage des oiseaux (marques alaires, baguages). Cette action permettra donc également d'augmenter les données récoltées en Corse sur le Gypaète.

Le coût financier de ce projet a été évalué à 75 000 € par an.

L'ordre du jour étant épuisé, les intervenants remercient les participants et lèvent la séance.

Liste des participants :

Nom/Prénom	Collectivité/Organisme
BENEDETTI Pierre	ONCFS
GUYON Brice	DREAL de Corse
POLIFRONI Pierre	ONF
MANCINI Pierre-Marie	CG2B
ORSINI Antoine	Commune de CORTE
RIFFARD Olivier	CTC Service Forêt
VALENTINI Philippe	ODARC
SEITE Jean-Marie	Président par intérim du PNR
SEGUIN Jean-François	Ornithologue - PNR
TORRE Julien	Coordonnateur programme Gypaète / Animateur des DOCOB - PNR
TORRE Mady	PNR